

**LA FIRST BANK
VOUS DONNE**

*Carte
Blanche*



Afriland First Bank

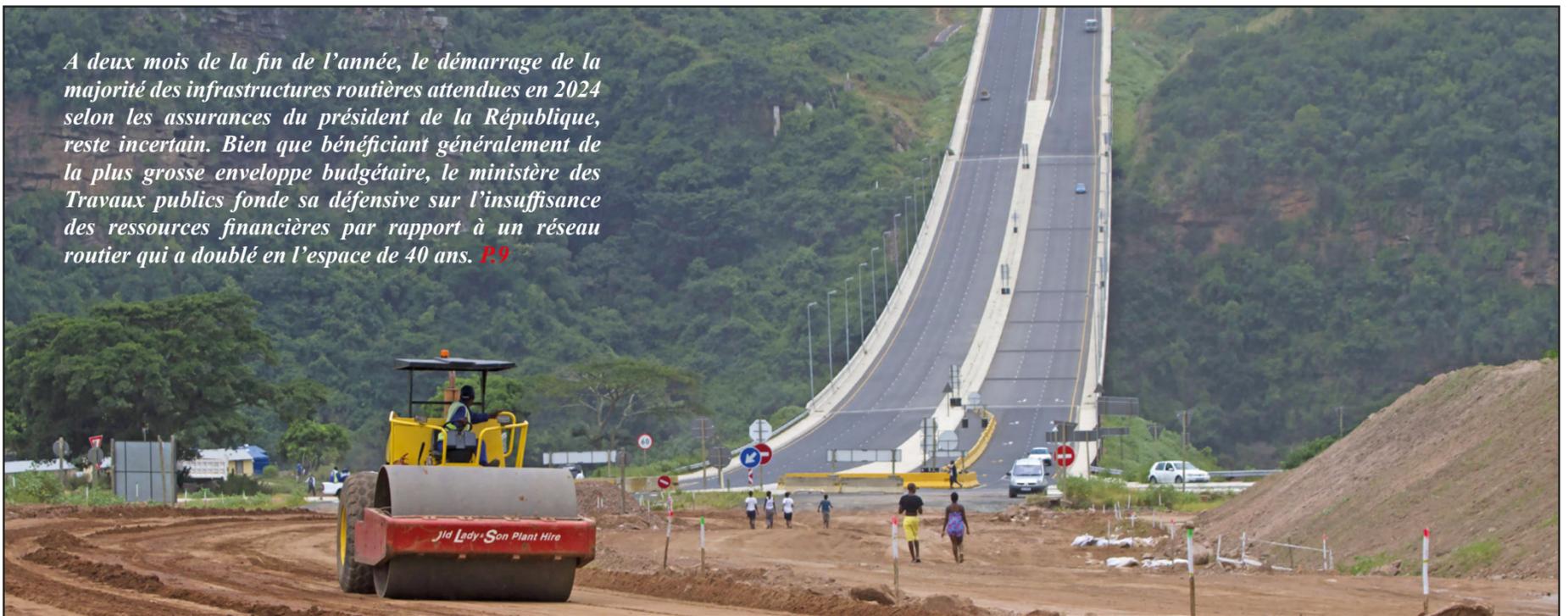
La Carte Blanche
est la **première**
carte de crédit au
Cameroun et en
Afrique Centrale.

Rendez-vous à l'agence Afriland First Bank la plus
proche. Souscrivez votre **carte de crédit** et
fini les files d'attente...

☎ 222 51 80 50 / 679 00 96 26 📍 653 46 53 46
✉ qualite@afrilandfirstbank.com 🌐 www.afrilandfirstbank.com

Eco-tidien

Hebdomadaire d'informations économiques et financières - **Récépissé N°0127/RDDJ/C19/BRP du 06 avril 2011**



A deux mois de la fin de l'année, le démarrage de la majorité des infrastructures routières attendues en 2024 selon les assurances du président de la République, reste incertain. Bien que bénéficiant généralement de la plus grosse enveloppe budgétaire, le ministère des Travaux publics fonde sa défensive sur l'insuffisance des ressources financières par rapport à un réseau routier qui a doublé en l'espace de 40 ans. P.9

REALISATION DES PROJETS ROUTIERS

Vers une année blanche et sèche au Cameroun

INITIATIVE

Le Cameroun prépare la 3ème Session du CIE de l'Afrique Centrale et de l'Est

En prélude à cette rencontre de haut niveau, le Bureau sous régional de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) a rencontré les professionnels des médias locaux et internationaux, vendredi 4 octobre 2024 à Yaoundé dans le but d'initier une réflexion sur la thématique de la 3e Session conjointe du comité intergouvernemental des hauts fonctionnaires et experts de l'Afrique Centrale (CIE) liée à la recherche et à l'innovation. . P.3



RECAPITALISATION DU GROUPE UBA

Une opportunité à capitaliser par les investisseurs camerounais

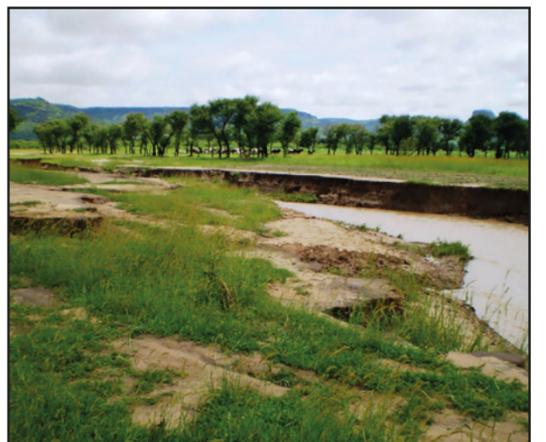
La banque panafricaine United Bank for Africa Plc. (UBA) a récemment lancé une opération de recapitalisation, qui constitue une opportunité à saisir pour les investisseurs internationaux en général et camerounais en particulier. P.6



CONCOURS VILLES PROPRE 2024

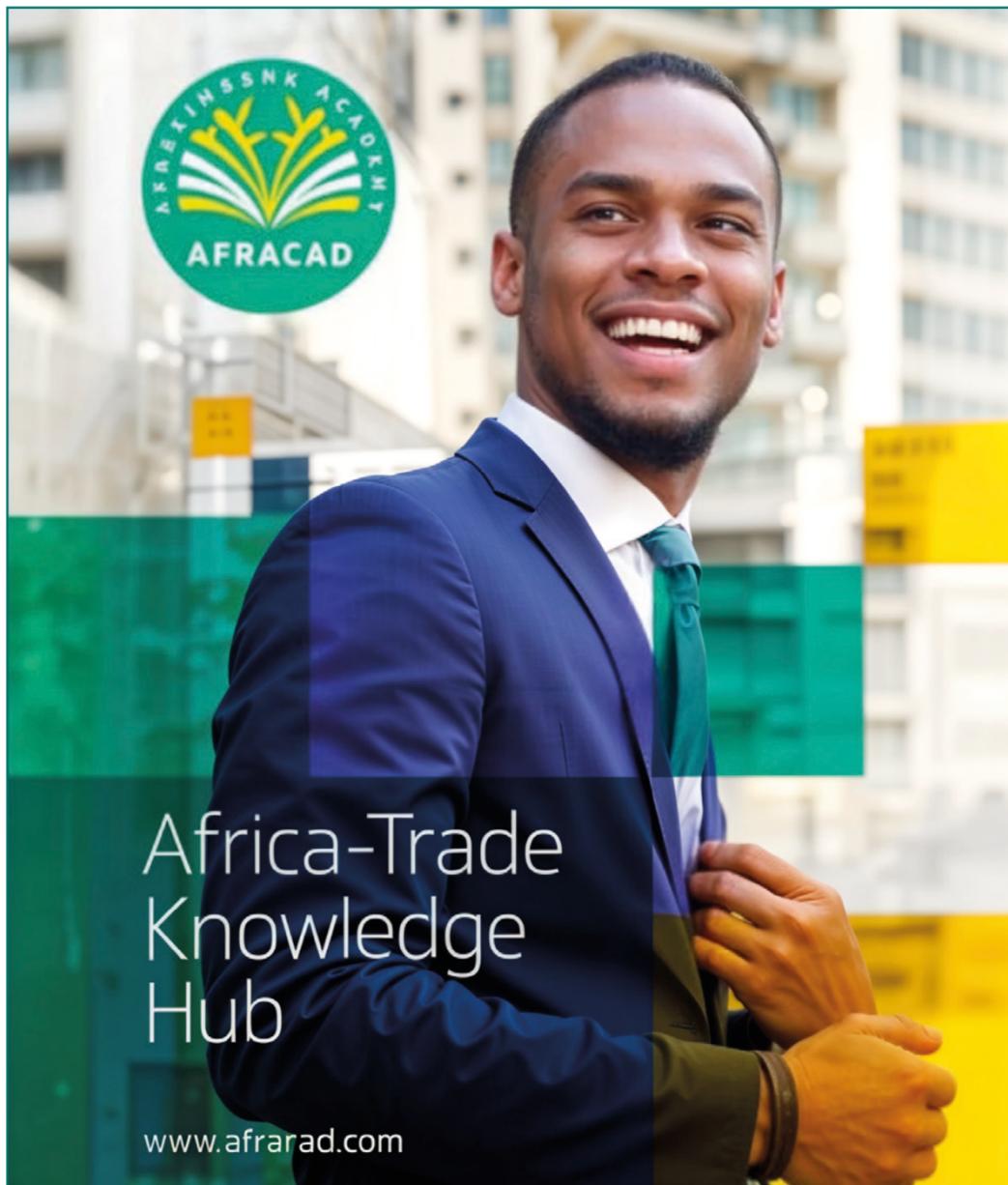
Garoua 2ème et ses trophées à problèmes

Après 2022 et 2023 qui ont vu la commune de Garoua 2 se hisser sur le haut du pavé, on s'étonne de l'absence de cette commune dans le classement 2024 des villes propres du Cameroun.. P.10



Afreximbank Academy organise un programme de formation pour aider les entreprises africaines à tirer profit de la ZLECAf

La Banque Africaine d'Import-Export (Afreximbank) a le plaisir d'annoncer le lancement d'un programme innovant de renforcement des capacités conçu pour permettre aux entreprises africaines de tirer parti des opportunités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).



ensemble d'économies fragmentées et dépendant des matières premières en un marché unique dynamique et intégré d'environ 2 milliards de personnes avec un PIB combiné d'environ 3400 milliards de dollars US. À cet égard, nous pensons que des entreprises bien informées et préparées sont essentielles pour stimuler le commerce et l'investissement intra-et-extra-africains. Grâce à ce programme de formation, qui fait partie des nombreuses initiatives de renforcement des capacités de la Banque visant à promouvoir le commerce et les investissements intra- et extra-africains, nous visons à donner aux entreprises africaines les moyens de tirer pleinement parti des vastes opportunités créées par la ZLECAf, renforçant ainsi leur compétitivité et contribuant à une croissance économique durable en Afrique ».

Réagissant au programme, Tsotetsi Makong, Responsable du Renforcement des capacités et de l'Assistance technique au Secrétariat de la ZLECAf, a souligné l'importance du renforcement des capacités en vue d'assurer une mise en œuvre réussie de la ZLECAf. M. Makong a souligné l'importance d'une approche du renforcement des capacités axée sur la chaîne de valeur, en accordant la priorité aux compétences des ressources humaines, à l'adéquation des procédures et processus administratifs, à la traduction de la ZLECAf en infrastructures réglementaires nationales et régionales, à la promotion d'un cadre institutionnel prévisible dans les institutions publiques impliquées dans la facilitation et l'exécution des transactions commerciales et à la garantie que les transactions commerciales sont

soutenues par les infrastructures matérielles et immatérielles requises. Il a ajouté : « Investir dans le renforcement des capacités des entreprises et des PME permettra de mobiliser les investissements nationaux et de réduire les déficits avec les marchés des pays tiers, prouvant ainsi que la ZLECAf est l'instrument le plus important pour réduire les risques auxquels le continent africain est exposé en matière d'investissements ». Si la ZLECAf présente un immense potentiel de soutien au développement économique, un manque de compréhension des nuances techniques liées à l'interprétation de l'accord empêche la pleine actualisation de ses avantages. Certaines entreprises ne sont pas non plus en mesure de tirer pleinement parti de l'Accord ou de concurrencer l'afflux de nouveaux concurrents d'autres régions.

Le programme de formation mettra donc l'accent sur l'élimination des obstacles dans l'environnement commercial et sur les contraintes de capacité des entreprises africaines afin de soutenir la transition du modèle actuel de production locale pour la consommation locale vers un modèle qui assure une production locale pour les marchés d'exportation continentaux et internationaux.

Les participants au programme comprennent des entreprises africaines (essentiellement des importateurs et des exportateurs), des institutions d'appui au commerce (y compris des organisations de promotion du commerce, des chambres de commerce et des agences de promotion des investissements), des sociétés de commerce d'exportation, la communauté du commerce extérieur (y compris des investisseurs) et des cadres de banque.

Le programme de formation a été conçu par Afreximbank, qui gèrera aussi la mise en œuvre et d'autres activités connexes, en collaboration avec l'Université américaine du Caire et le Secrétariat de la ZLECAf en tant que partenaires de mise en œuvre.

Cette initiative, menée par Afreximbank Academy (AFRACAD) en collaboration avec le Secrétariat de la ZLECAf, vise à doter les entreprises des compétences et des connaissances nécessaires pour naviguer et prospérer dans le paysage commercial intra-africain en pleine mutation.

Prévu du 9 au 13 septembre 2024 au Caire, en Égypte, le programme de formation qui sera dispensé en collaboration avec l'Université américaine du Caire et le Secrétariat de la ZLECAf sera axé sur les incidences commerciales de la ZLECAf et les nombreuses opportunités que l'Accord offre aux entreprises africaines. Le programme de formation fournira également aux membres du TRADAR Club d'Afreximbank et aux autres participants des informations pratiques pour leur permettre de tirer parti des

avantages et des opportunités offertes par l'Accord. En outre, cette initiative aidera à traduire les divers instruments de traité de la ZLECAf dans un langage pratique que les entreprises peuvent facilement comprendre. Le programme de formation fournira, par ailleurs, un exposé sur les exigences que les entreprises doivent satisfaire pour saisir les opportunités du marché de la ZLECAf en constante expansion.

Commentant le programme, Dr Yemi Kale, Économiste en chef du Groupe et Directeur général d'Afreximbank ; en charge de la recherche, a souligné l'importance de créer les compétences et les capacités requises pour les activités industrielles locales en vue de permettre à tous les pays africains de bénéficier des avantages du marché unique de la ZLECAf.

Dr Kale a déclaré : « Afreximbank est un partisan clé de la mise en œuvre de la ZLECAf, qui vise à transformer l'Afrique d'un

INITIATIVE

Le Cameroun prépare la 3^{ème} Session du CIE de l'Afrique Centrale et de l'Est

En prélude à cette rencontre de haut niveau, le Bureau sous régional de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) a rencontré les professionnels des médias locaux et internationaux, vendredi 4 octobre 2024 à Yaoundé dans le but d'initier une réflexion sur la thématique de la 3^{ème} Session conjointe du comité intergouvernemental des hauts fonctionnaires et experts de l'Afrique Centrale (CIE) liée à la recherche et à l'innovation.



Réfléchir sur les questions de recherche et d'innovation technologique

Les Bureaux sous régionaux de la CEA pour l'Afrique Centrale et l'Afrique de l'Est organiseront pour la troisième année consécutive leur session conjointe du CIE qui se tiendra du 15 au 18 octobre 2024, à Yaoundé en République du Cameroun sous le thème « Mise en œuvre rapide des solutions de recherche et d'innovation pour accélérer la diversification économique en Afrique Centrale et de l'Est ». Le choix de ce thème découle des travaux de la précédente session conjointe du CIE qui s'est tenue à Bujumbura au Burundi et au cours de laquelle les experts d'Afrique Centrale et de l'Est avaient recommandé à la CEA de réfléchir sur les questions de recherche et d'innovation technologique en étendant le champ d'application de ces dernières dans le processus

d'industrialisation et de diversification économique en Afrique Centrale et de l'Est. Cette réflexion est basée sur un rapport qui examine l'état des lieux de la recherche et de l'innovation en Afrique Centrale et présente l'intérêt de l'innovation pour les économies africaines en quête d'oxygène.

Si l'industrialisation à travers l'essor d'un secteur manufacturier dynamique est essentielle pour bâtir des économies plus résilientes et ainsi pérenniser le développement à long terme de l'Afrique centrale et de l'Est, « il est tout aussi important de se doter d'une politique déterminée et volontariste d'appropriation des technologies, utiles au processus d'industrialisation » souligne le Dr Adama Coulibaly,

économiste, Chef de la Section des Initiatives Sous Régionales lors de sa présentation. « Face aux défis de la dépendance des économies du continent à une poignée de secteurs et aux matières premières d'une part et au regard d'une faiblesse des capacités productives, l'innovation est devenu un moteur essentiel de la diversification économique et du développement durable en Afrique » a-t-il poursuivi pour justifier l'intérêt de l'innovation et la diversification en Afrique Centrale et de l'Est. L'innovation joue donc un rôle crucial dans l'amélioration de la productivité en permettant de tirer un meilleur parti des mêmes intrants, générant ainsi plus de biens et de services, une meilleure rentabilité et une croissance économique accrue.

En effet les procédés de fabrication des produits, quel qu'on désigne par technologies et dont dépend la compétitivité sont en constantes évolutions. Les industries doivent bénéficier en permanence des innovations technologiques, au risque de disparaître.

L'objectif de développement durable (ODD) N°9 du Programme 2030 des Nations Unies, qui est de « bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation », aborde trois aspects importants du développement durable : l'infrastructure, l'industrialisation et l'innovation. L'ODD 9 est l'un des objectifs les plus

cruciaux pour l'appui apporté à l'Afrique centrale et de l'Est dans leur ambition de développement et de transformation rapides, par des capacités de production accrues notamment grâce à l'innovation.

Pour y parvenir de façon rapide, il s'agira de créer des pôles d'innovation, financer la recherche, développer des partenariats public-privé pour encourager les collaborations entre les gouvernements, les entreprises et les institutions de recherche pour développer des solutions innovantes, offrir des programmes de formation pour développer les compétences en recherche et innovation, soutenir les entrepreneurs locaux dans la création de entreprises innovantes et à forte valeur ajoutée, développer les infrastructures numériques pour faciliter l'accès à l'information et aux services, élaborer des politiques favorables à l'innovation et à la recherche.

Clôturant cette rencontre d'échanges et de partage, le Dr Jean Luc Mastaki, Directeur du Bureau Sous Régional pour l'Afrique Centrale de la CEA, a indiqué que « la mise en œuvre rapide des solutions de recherche et d'innovation nécessite une approche collaborative et coordonnée pour accélérer la diversification économique en Afrique centrale ».

André Noir

PROMOTION DE L'AGRICULTURE DURABLE

L'Allemagne investit environ 3,2 milliards de Fcfa pour la transformation du système agricole

Le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) a lancé le projet global Systèmes et politiques agricoles durables (AgSys) au Cameroun. Selon la Coopération allemande (GIZ), ce projet est financé à environ 3,2 milliards de FCFA. Il a une durée de quatre ans (2023-2027) et a pour objectif de renforcer les processus de transformation vers des systèmes agricoles durables au Cameroun.

Le projet accompagne le Cameroun dans la transformation de son système agricole. Il s'appuie sur les impacts et les partenariats existants et les complète par des approches de conseil politique. En effet, les systèmes agroalimentaires sont censés fournir des aliments sains et abordables pour tous, tout en respectant les limites de la planète. Actuellement, apprend-on, ce défi n'est pas relevé, car ces systèmes ont des effets négatifs importants sur l'environnement et le climat. Pour réfléchir sur les normes de qualité en agriculture durable et définir les priorités dans ce secteur au Cameroun, une trentaine d'acteurs publics, privés, de la société civile et chercheurs se sont réunis en atelier du 30 septembre au 1er octobre 2024 à Douala.

Ces assises interviennent dix mois après le lancement de ce projet qui fait face à des blocages. D'après Marthe Epassy, conseillère technique AgSys-GIZ, « le but de cet atelier était de voir où se situent les blocages au niveau du cadre réglementaire et politique pour la promotion de l'agriculture durable ». En effet, plusieurs réformes sont en cours pour redynamiser l'agriculture

durable. Il s'agit notamment de la loi sur l'agriculture biologique validée fin 2023, celle sur les semences votées en juillet 2001 et devenue caduque, ainsi que les textes d'application de la loi interprofessionnelle qui restent attendus. Ces processus, apprend-on, constituent des points d'attention majeurs pour éliminer les contraintes rurales et permettre la réalisation des recommandations de la feuille de route pour les systèmes alimentaires durables.

Cependant, la validation de telles réformes est freinée par la lourdeur de la compréhension différenciée des enjeux par certains partis et parfois par les jeux d'intérêts, selon le GIZ. L'approche d'AgSys est d'impliquer fortement les acteurs du changement avec leurs voix et arguments pour l'avancée de ces lois, en connaissance des enjeux de l'agriculture durable. Cette approche intervient dans cinq systèmes principaux. Il s'agit du système politique avec des cadres politiques et réglementaires durables et inclusifs; le système productif structuré autour des interprofessions ou unions de PME pour la disponibilité et la visibilité des produits « made in Cameroun » issus d'une filière durable.



Réfléchir sur les normes de qualité en agriculture durable

Le projet intervient également au niveau de la commercialisation à travers les marchés nationaux et internationaux, reposant sur l'application d'un système de contrôle de qualité de produits agricoles durables. Les financements des activités seront mis à la disposition des institutions de microfinance, ce qui permettra d'augmenter les crédits agricoles compétitifs et accessibles

aux groupes vulnérables. Les aspects genre, digitalisation et développement institutionnel protecteur seront également pris en compte dans le projet AgSys, dont le but est d'augmenter durablement la production, améliorer l'environnement des infrastructures collectives et la gouvernance des systèmes alimentaires.

Omer Kamga

INSTITUTION

GROUPE DE LA BAD

La Camerounaise Marie-Laure Akin-Olugbade nommée Vice-présidente principale

Le Groupe de la Banque africaine de développement a le plaisir d'annoncer la nomination de Mme Marie-Laure Akin-Olugbade, au poste de Vice-présidente principale, avec effet au 4 octobre 2024.



Mme Marie-Laure Akin-Olugbade

De nationalité camerounaise, Mme Marie-Laure Akin-Olugbade est une cadre supérieure chevronnée jouissant de 32 ans d'expérience dans les domaines des marchés des capitaux, de la trésorerie, de la gestion d'actifs, du développement de produits, de la politique et de la gestion de la dette. Elle s'est forgée une solide réputation de

dirigeante axée sur les résultats, combinant des connaissances techniques approfondies et un leadership stratégique dans diverses fonctions à fort impact.

Avant d'être nommée Vice-présidente principale, Mme Akin-Olugbade était Vice-présidente chargée du développement régional, de l'intégration et de la prestation de services à la Banque. Elle a joué un rôle clé dans la conduite des initiatives d'intégration économique régionale, la mobilisation des ressources et le développement de solutions financières innovantes pour les clients des guichets souverains et non souverains. Son leadership a été déterminant dans la supervision d'un portefeuille de 9 milliards de dollars pour la région de l'Afrique de l'Ouest, où elle a mis à contribution les principales parties prenantes,

notamment les gouvernements, les partenaires du secteur privé et d'autres acteurs non étatiques, afin de réaliser un impact significatif sur le développement, en particulier dans des environnements difficiles tels que la région du Sahel.

Mme Akin-Olugbade est titulaire d'un Master en économie appliquée de l'Université Paris Dauphine et d'un diplôme supérieur en gestion de l'Université Panthéon-Sorbonne en France. Sa carrière à la Banque africaine de développement a débuté en 1991 dans la salle des marchés du Département de la trésorerie. Elle a ensuite occupé de nombreux postes à responsabilité, dont celui de Chef de division des services techniques financiers, où elle a piloté la mise au point de nouveaux produits financiers et de solutions de gestion des risques.

En sa qualité de Chef de bureau pays de la Banque au Ghana en 2010, Mme Akin-Olugbade a supervisé un portefeuille d'opérations de prêt et de non-prêt d'une valeur de 1 milliard de dollars. Parmi ses nombreuses réalisations, figure notamment le financement de l'échangeur d'Accra Pokuase qu'elle a piloté, premier échangeur à quatre niveaux d'Afrique de l'Ouest, qui a eu un impact durable sur l'infrastructure de la région.

Après avoir assumé des responsabilités de haut niveau, Mme Akin-Olugbade a été nommée Directrice générale de la région Afrique de l'Ouest en 2018 et, cinq ans plus tard, Vice-présidente chargée du développement régional, de l'intégration et de la prestation de services à la Banque.

Suite à sa nomination au poste de Vice-présidente principale du Groupe de la

Banque, Mme Akin-Olugbade a exprimé sa gratitude en déclarant : « Je suis profondément honorée de la confiance que le Président Adesina a placée en moi : Je me réjouis à la perspective de travailler en étroite collaboration avec le Président, l'Equipe de direction et nos Conseils d'administration pour renforcer l'impact et l'efficacité de la Banque dans la mise en œuvre de programmes qui profitent à nos pays membres régionaux ».

Evoquant sa nomination, le Président du Groupe de la Banque africaine de développement, le Dr. Akinwumi Adesina, a déclaré : « Je suis heureux de nommer Mme Marie Laure Akin-Olugbade au poste de Vice-présidente principale du Groupe de la Banque africaine de développement. Marie Laure est une dirigeante d'équipe très expérimentée, engagée et efficace, dotée d'une connaissance approfondie de la Banque africaine de développement, de ses règles, processus et systèmes et d'une capacité éprouvée à mener à bien des opérations à l'échelle de la Banque, tout en préservant la cohésion de l'équipe. Je suis convaincu que Marie Laure saura insuffler un leadership et un dynamisme rafraîchissants à l'équipe de direction et à la Banque ».

Elise Nguélé

SANTÉ

Coopération renforcée FMI, Banque mondiale et OMS face aux pandémies

Les crises sanitaires telles que la covid-19 ont affecté les économies mondiales. Les 3 institutions sont engagées à accroître l'assistance aux pays afin de prévenir, détecter et répondre ces menaces sanitaires.



Coopération pour renforcer la préparation aux pandémies

Les dirigeants du Fonds monétaire international (FMI), du Groupe de la Banque mondiale (GBM) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont convenu de principes généraux de coopération pour renforcer la préparation aux pandémies. Cette décision a été annoncée dans un communiqué du FMI publié le vendredi 4 octobre 2024.

Grâce à cette coopération, l'assistance aux pays pour prévenir, détecter et répondre aux menaces sanitaires sera renforcée via plusieurs mécanismes : le Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (FFRD) du FMI, l'aide technique et financière du GBM, ainsi que l'expertise et la présence de l'OMS sur le terrain.

Le communiqué précise que via le FFRD, les pays éligibles auront accès « à un financement à long terme à des taux d'intérêt bas, destiné à mettre en œuvre des réformes face aux défis structurels menaçant la stabilité économique, tels que les pandémies,

et à renforcer la résilience de leurs systèmes de santé ».

Les récentes crises sanitaires, notamment en Afrique avec l'épidémie de variole simienne, ont souligné l'importance de combler les lacunes de financement pour mieux gérer ces situations. La covid-19 a démontré la nécessité urgente de réformer et de financer

les systèmes de santé pour une meilleure prévention et réponse aux crises sanitaires. Une urgence qui nécessite en Afrique un appui particulier des partenaires internationaux.

« La pandémie de covid-19 a mis en lumière le besoin de nouvelles sources de financement pour renforcer les systèmes de santé mondiaux. L'OMS est heureuse de collaborer avec le FMI et la Banque mondiale pour mobiliser des fonds en faveur de la résilience et de la durabilité et aider les pays à sécuriser leur avenir sanitaire », a déclaré Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'OMS.

Notons que ce plan intervient alors que les pays africains montrent une volonté croissante de réduire leur dépendance vis-à-vis des partenaires étrangers, notamment dans le secteur pharmaceutique. Une ambition qui nécessite elle aussi l'appui des institutions internationales.

Placide Onguéné

AFRICAN ENERGY BANK

La Banque africaine de l'Énergie mise sur orbite

Les pays africains producteurs d'hydrocarbures ont réuni 45% des 5 milliards de dollars constituant le capital initial de la Banque africaine de l'énergie (AEB- African Energy Bank)

Ce projet d'institution panafricaine vise à réduire la pénurie de financements des projets pétroliers et gaziers consécutive au retrait de plusieurs bailleurs de fonds internationaux des investissements dans les énergies fossiles, rapporte l'agence Bloomberg, citant un dirigeant de l'Organisation des producteurs de pétrole africains (APPO).

« Les fonds ont été levés avant même la constitution juridique de la Banque, avec l'Angola, le Nigeria et le Ghana parmi ses premiers soutiens financiers. Je crois que nous sommes la première banque de développement à être passée de la conceptualisation à la quasi-réalisation en un peu plus de deux ans » a déclaré le Secrétaire général de l'APPO, Omar Farouk Ibrahim, en marge de la récente Conférence Angola Oil & Gas tenue à Luanda. « Les ministres africains du pétrole se réuniront le 1er novembre pour finaliser la date de lancement de la banque dont le siège sera installé au Nigeria » a-t-il ajouté.

La création de cette banque avait été annoncée en mai 2022 par la Banque africaine d'import-export (Afreximbank) et l'APPO. L'institution devrait contribuer à pallier le retrait des bailleurs de fonds traditionnels des projets pétroliers et gaziers en Afrique. Durant la COP26 à Glasgow, une vingtaine de pays développés se sont engagés à mettre



Omar Farouk Ibrahim, Secrétaire général de l'APPO

dès fin 2022 un terme au financement à l'étranger de projets d'énergies fossiles sans techniques de capture de carbone.

Bouba Yankréo

CARBURANTS

Vers une suppression totale de la subvention des prix à la pompe

Une délégation du Fonds monétaire international (FMI) conduite par Cemile Sancak séjourne au Cameroun du 3 au 16 octobre 2024 dans le cadre de la 7e revue du Programme économique et financier appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) et du Mécanisme élargi de crédit (Medc). Au sortir de l'audience avec le ministre délégué auprès du ministre des Finances, Yaouba Abdoulaye, l'émissaire du FMI a donné un aperçu des problématiques qui vont meubler cette autre phase du programme engagé avec le gouvernement camerounais depuis juillet 2021.



Le programme du FMI stipule la suppression totale des subventions

Dans la foulée, la question de la subvention des prix des carburants a encore été évoquée. A ce sujet, Cemile Sancak salue certes les efforts du gouvernement pour avoir relevé à deux reprises les prix à la pompe, mais tous les objectifs fixés dès le départ n'ont pas encore été atteints. « Il y a plusieurs réussites du programme. Il y a aussi des réformes qui restent pour arriver aux objectifs globaux du programme. Concernant les prix à la pompe, les autorités ont diminué la majorité de la subvention. Donc, il y a eu

deux augmentations des prix à la pompe et maintenant la subvention qui reste est bien réduite. En effet, dans le programme, on a défini l'élimination des subventions », a-t-elle précisé.

Notons qu'entre février 2023 et février 2024, le gouvernement camerounais a entériné deux hausses des prix de certains produits pétroliers. La première est intervenue en février 2023 et la seconde un an après. Le prix du litre du super est passé de 630 Fcfa au 31 janvier 2023 à 840 Fcfa

au 2 février 2024 (après 730 Fcfa) soit une hausse de 210 Fcfa (+33,3%) en l'espace d'un an tandis que le litre du gasoil coûte 828 Fcfa à la pompe depuis le 3 février 2024 contre 575 Fcfa jusqu'au 31 janvier 2023 puis 720 Fcfa à compter le lendemain. Les prix du gaz (6 500 Fcfa) et du pétrole lampant (350 Fcfa) sont restés inchangés.

VERS UNE NOUVELLE HAUSSE DES PRIX À LA POMPE ?

L'hypothèse d'une éventuelle nouvelle augmentation des prix à la pompe au Cameroun n'est pas à balayer du revers de la main au regard de l'insistance du FMI sur la question de la suppression des subventions. L'institution de Bretton Woods a d'ailleurs prorogé de 1 an (jusqu'en juillet 2025) le programme économique et financier initialement prévu pour s'achever en juillet 2024. Mais cette prorogation qui s'accompagne d'un financement supplémentaire de 145,4 millions de dollars (près de 89 milliards de Fcfa) est conditionnée par la mise en œuvre des réformes visant à soutenir le secteur privé, élargir l'assiette des recettes et améliorer la soutenabilité des finances publiques.

De l'autre côté, le gouvernement camerounais longtemps resté réticent à l'idée de la suppression totale des

subventions des produits pétroliers, n'aura certainement pas d'autre choix d'y arriver vu la courbe croissante. Selon les chiffres officiels, le pays a dépensé 1 000 milliards de Fcfa en 2022 contre 640 milliards de Fcfa en 2023 (pour une projection de 453,3 milliards de Fcfa) soit une baisse de 360 milliards de Fcfa en glissement annuel, pour soutenir les prix du carburant et du gaz domestique. En 2024, le Document de programmation économique et budgétaire table sur une subvention de 263,3 milliards de Fcfa. Celle-ci, d'après la même source, devrait encore diminuer pour s'établir à 80 milliards de Fcfa en 2025. Toute chose qui ferait baisser l'enveloppe des transferts et subventions prévue à 1 156,4 milliards en 2024 contre 1 034,7 milliards en 2025. Sous ce rapport, l'Etat n'aura certainement pas d'autre alternative que de renoncer à la subvention et de procéder à une nouvelle augmentation des prix à la pompe pour ne pas être asphyxié. Pour la Banque mondiale, « les subventions sont mal ciblées en ce qui concerne les couches vulnérables, et ont un effet d'éviction sur les dépenses prioritaires. A titre d'illustration, les subventions aux prix des produits pétroliers représentent six fois le budget alloué à l'agriculture, quatre fois celui de la santé et plus de trois fois celui de l'énergie et de l'eau ».

Rémy Ngassana

LIBRE CIRCULATION EN ZONE CEMAC

Olam Palm Gabon se plaint des tracasseries imposées par le Cameroun

Le 27 septembre 2024, lors d'une audience avec la ministre gabonaise du Commerce, Marie Paulette Parfaite Amouyeme, le directeur général des sociétés Olam Palm et Olam Rubber Gabon s'est plaint des tracasseries auxquelles les produits de ses entreprises font face à l'entrée du marché camerounais.

Selon la presse gabonaise qui relaie l'information, Christophe Eyi a notamment cité des autorisations qu'imposeraient les autorités camerounaises avant l'entrée des produits sur le marché local, ainsi que des droits de douane qui seraient exigés sur les mêmes produits, malgré la libre circulation des hommes et des biens décidés entre les six pays de la Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Tchad et RCA). Aussi, le dirigeant des filiales gabonaises du groupe singapourien Olam a-t-il sollicité la ministre gabonaise afin d'intercéder auprès des autorités camerounaises et de la Cemac pour lever ces contraintes.

« Les opérations que nous menons portent sur les questions de qualité, notamment l'exigence d'un certificat de conformité. Et en ce sens, même les productions locales sont soumises à cette exigence », réagit une source autorisée au ministère du Commerce du Cameroun. L'exigence d'un certificat de conformité pour les produits rentrant sur le territoire camerounais, y compris l'huile de palme dont le Cameroun importe annuellement 50 000 tonnes d'Olam Palm Gabon, est confirmée par Jacques Kemleu Tchabgou. Il s'agit du secrétaire général de l'Association des raffineurs des oléagineux du Cameroun (Asroc), dont les membres revendiquent la production de plus de 80% des huiles raffinées et savons de ménage du pays.

Cependant, ce dernier révèle avoir d'ores et déjà entrepris, au nom des membres de l'Asroc, des démarches auprès de l'Agence des normes et de la qualité (ANOR), afin que l'huile de palme importée soit exemptée du certificat de conformité délivré dans

le cadre du Programme d'évaluation de la conformité avant embarquement des marchandises importées en République du Cameroun (Pecae). « Peut-on mieux contrôler une marchandise à 4000 Km, que sur place au port de Douala ? Quand l'huile arrive au port de Douala, des prélèvements sont effectués sur les cargaisons et analysés en laboratoire, pour s'assurer de la qualité. Cela nous semble plus efficace », soutient-il.

RÉGIME FISCALO-DOUANIER SPÉCIAL

Sur la question de la taxation de l'huile de palme importée du Gabon, le SG de l'Asroc déclare n'avoir jusqu'ici pas observé des entraves à l'entrée des produits gabonais sur le marché camerounais. « Nous avons des autorisations du gouvernement camerounais, qui nous permettent d'importer au droit de douane réduit de 5%. Quand les conditions du marché l'exigent, nous demandons souvent au gouvernement la suppression de ce droit de douane », confie-t-il. Ce dernier précise cependant que dans le cadre de la libre circulation en vigueur dans la zone Cemac, le principe applicable est le libre-échange, c'est-à-dire le démantèlement des barrières douanières entre les États.

L'avis de ce responsable de l'Asroc est partagé à la direction générale des douanes (DGD) du ministère des Finances, où l'on émet des réserves sur l'effectivité de la taxation de l'huile de palme et d'autres produits provenant du Gabon. En effet, expliquent nos sources à la DGD, la douane camerounaise applique le tarif extérieur commun (TEC) de 5, 10, 20 et 30% selon les produits importés hors de la zone Cemac.



Olam Palm & Rubber Gabon

Mais, pour les produits dont l'origine est un pays de la Cemac, la douane applique le tarif préférentiel généralisé (TPG), dont le taux est de 0%, correspondant à une exonération complète, apprend-on. Cependant, précisent nos sources à la DGD, lorsque l'entreprise exportatrice bénéficie d'un régime fiscal-douanier spécial, comme celui de la zone franche (statut assorti d'importants avantages fiscal-douaniers), elle est considérée comme une entreprise établie sur un territoire fiscal étranger, bien qu'étant basée dans la zone Cemac. Au Cameroun, c'est par exemple le cas des broyeurs de fèves de cacao tels que Sic cacaos, Neo Industry ou encore Atlantic Cocoa, apprend-on de sources douanières. En effet, en raison de leur statut d'entreprises situées en zone franche, et bien qu'étant basées au Cameroun, révèle la DGD, ces unités industrielles payent le droit de douane à l'importation sur leurs

produits (beurre de cacao, poudre de cacao, etc.) vendus sur le marché camerounais, et le droit de sortie pour les exporter.

Au Gabon, les sociétés du groupe Olam sont situées dans la Zone d'investissement spéciale (ZIS) de Nkok. « La ZIS de Nkok est régie par le régime d'exonération de la Zone économique spéciale (ZES) de Nkok, qui incite les investisseurs et les entreprises à investir au Gabon. La ZIS de Nkok correspond, dans le corpus juridique de la Cemac, à une zone franche... », peut-on lire dans un droit de réponse adressé par la Gabon Special Economic Zone (GSEZ) au média gabonais Info241. C'était le 4 avril 2024.

Antoine Mboussi

RECAPITALISATION DU GROUPE UBA

Une opportunité à capitaliser par les investisseurs camerounais

La banque panafricaine United Bank for Africa Plc. (UBA) a récemment lancé une opération de recapitalisation, qui constitue une opportunité à saisir pour les investisseurs internationaux en général et camerounais en particulier.



Siège du groupe UBA au Nigeria

Selon les sources dignes de foi au sein du groupe, la banque aurait déjà déposé sa demande de recapitalisation auprès de la Security and Exchange Commission (SEC) au Nigeria. L'approbation devrait être octroyée dans les tout prochains jours. La banque est également engagée dans une dynamique d'élargissement de la base de son capital de 45% d'ici la fin d'année, pour renforcer sa position à l'échelle mondiale, notamment dans les pays où elle opère. Au cours des semaines à venir, le top management de UBA compte rendre public tous les contours liés au déroulement du processus de recapitalisation.

La Banque est optimiste et a raison de penser que ses clients et partenaires vont tirer profit de la recapitalisation. Il s'agit d'une décision qui a réjoui les actionnaires, compte tenu de la performance exceptionnelle affichée par UBA dans les indices financiers au cours du premier semestre 2024. Le rapport d'audit d'UBA pour le premier semestre 2024 révèle que ses bénéfices provenaient d'intérêts, de commissions et de frais, contrairement à 2023, où les devises représentaient la majorité de ses gains. La résilience et le dynamisme d'UBA sur les places boursières ont renforcé l'optimisme des investisseurs et les investisseurs potentiels. Les dividendes élevés versés aux actionnaires par UBA constituent également un autre facteur qui la distingue en tant que banque premium offrant la plus grande valeur à ses actionnaires. Le bénéfice avant impôts de la banque au cours des six premiers mois de l'année en cours a été plafonné à 402 milliards de Naira, soit 141 182 150 961,00 Fcfa. Au cours de la même période en 2023, ce bénéfice s'élevait à 403 milliards

de Naira, soit 141 533 350 341,50 Fcfa.

DU PAIN BÉNI POUR LES INVESTISSEURS CAMEROUNAIS

Considérant sa croissance continue sur l'ensemble des marchés, le processus d'expansion en cours du capital de base de UBA est perçu comme une grande aubaine pour les investisseurs. Au Cameroun où UBA demeure un acteur majeur et essentiel dans la stimulation de la croissance et de l'octroi des crédits aux entreprises, la dynamique de recapitalisation en cours constitue à n'en point douter une opportunité pour les potentiels investisseurs désireux de fructifier et sécuriser leurs avoirs.

Dans un contexte où le gouvernement camerounais est engagé sur plusieurs fronts comme la réalisation de la Stratégie nationale de développement à l'horizon 2030 (SND-30) et la promotion de l'import-substitution, UBA-Cameroun dans sa posture d'entreprise citoyenne se tient aux côtés du Cameroun comme partenaire essentiel pour accompagner la réalisation de ces projets. La stabilité reconnue de la banque, ses indicateurs de croissance au vert et la hausse des décaissements en faveur de ses actionnaires sont entre autres critères qui confortent la confiance et la crédibilité reconnues à l'institution financière panafricaine.

La recapitalisation de UBA, un projet aux impacts positifs Au cours de la conférence des investisseurs de la banque organisée il y a quelques jours, le directeur général du groupe, Oliver Alawuba, a indiqué que la banque reste inébranlable dans la valorisation des investissements.

« Nous sommes restés résilients et concentrés sur l'exécution de notre stratégie, motivés par notre engagement envers les principes d'entreprise, d'excellence et d'exécution », a-t-il fait observer. Et d'ajouter : « Une base de capital solide attire également les investissements étrangers, car les investisseurs mondiaux recherchent des opportunités de stabilité et de croissance ». Il a en outre réitéré « l'engagement d'UBA en faveur des programmes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ». « Chez UBA, nous sommes déterminés à faire le bien en soutenant l'inclusivité et la durabilité environnementale. Nous nous sommes engagés à planter un million d'arbres au cours de la prochaine année dans le cadre de notre gestion environnementale », a poursuivi le directeur général du groupe.

En mai dernier, le président du groupe UBA, Tony Onyemaechi Elumelu, avait déjà évoqué la perspective pour la banque de permettre à ses clients à travers l'Afrique d'investir. « Nous, le conseil d'administration, avons approuvé et aujourd'hui les actionnaires ont soutenu que nous effectuons un placement privé et ce placement privé donnera l'opportunité à nos clients et amis à travers l'Afrique d'investir dans United Bank for Africa. Lorsque tous ces investissements proviendront des droits (émissions) et des réinvestissements de ces actionnaires, ce sera une réalisation facile », avait déclaré M. Elumelu.

André Noir

GAZ NATUREL LIQUÉFIÉ

ENI Congo confirme la mise à l'eau de sa 2e usine flottante

Le groupe pétrolier italien poursuit ses activités de production du gaz naturel liquéfié (GNL) au Congo, avec la valorisation des champs de Néné et de Litchendjili. En séjour à Brazzaville, le directeur général des ressources naturelles globales de la compagnie, Guido Brusco, a confirmé, le 3 octobre, le déploiement de la deuxième usine flottante pour la mi-novembre 2024 en attendant le démarrage un an après.



ENI Congo poursuit ses activités de production du gaz naturel liquéfié

Le responsable du groupe pétrolier a fait le point sur l'évolution des projets d'ENI Congo au cours de la rencontre avec le ministre des Hydrocarbures, Bruno Jean Richard Itoua. Le projet de production du GNL est l'un des plus importants investissements de la filiale congolaise d'ENI durant les dernières au Congo, notamment avec la mise en service en février dernier du premier bateau de liquéfaction d'une capacité de 0,6 million de tonnes/an de gaz. ENI Congo maintient son engagement à investir davantage dans la transition énergétique. « Nous avons discuté de tous les programmes de développement d'ENI Congo, du succès du premier bateau et du projet de construction du deuxième bateau qui va être mis à l'eau vers la mi-novembre 2025. Nous avons également parlé du programme de développement de l'huile de Néné et de tous les programmes de forage, y compris du biocombustible », a indiqué Guido Brusco.

La future installation devrait disposer d'une capacité initiale de 2,4 millions de tonnes/an pour atteindre, à fin 2025, un niveau de production de 3 millions de tonnes/an de gaz liquéfié, soit une production globale d'environ 4,5 milliards de m³. Ce projet gazier a dû compter environ 360 milliards FCFA à la compagnie italienne qui ambitionne de satisfaire à la demande du marché national et de diversifier ses offres énergétiques.

Deuxième opérateur pétrolier du pays après le Français TotalEnergies, ENI Congo opère, pour ce projet, dans le bloc offshore Marine XII qui se situerait à une profondeur d'eau de plus de 28 m à 17 km des côtes du Congo. La compagnie ambitionne d'atteindre, depuis la découverte des réserves, une production de 1,2 milliard de barils de pétrole et 30 milliards m³ de gaz. Elle travaille précisément sur deux puits de forage d'environ 600 millions de barils d'huile et 700 milliards pieds-cubes de gaz.

Rémy Ngassana

ECOBANK CÔTE D'IVOIRE

Les actionnaires valident le projet de Gender Bond sous réserve du visa du régulateur

Ecobank Côte d'Ivoire a tenu sa deuxième Assemblée Générale Ordinaire de l'année sous la présidence de Michel AKA-ANGHUI, Président du Conseil d'Administration, ainsi que des représentants de la direction d'Ecobank. Cet événement marque une étape clé dans l'engagement de la banque pour l'autonomisation économique des femmes.



Dans son discours d'ouverture, le Président du Conseil d'Administration a souligné l'engagement d'Ecobank Côte d'Ivoire à améliorer l'accès au financement afin de réduire les inégalités de genre en Côte d'Ivoire. Il a mis en lumière l'importance d'accélérer les initiatives visant à soutenir l'entrepreneuriat féminin, un pilier central de la stratégie de Croissance,

Transformation et Rendement (CTR) de la banque. Depuis 2020, grâce au programme Ellever, Ecobank Côte d'Ivoire s'efforce d'accompagner les femmes entrepreneures en leur offrant des outils économiques et managériaux adaptés. En Côte d'Ivoire, les femmes entrepreneures représentent environ un tiers des PME enregistrées, mais

rencontrent encore de grandes difficultés d'accès au financement, ce qui freine leur potentiel de développement. L'Assemblée Générale Ordinaire d'Ecobank Côte d'Ivoire a été principalement dédiée à la présentation du projet de Gender Bond (Obligation de genre), une première en Afrique de l'Ouest. Cette initiative reflète l'esprit d'innovation d'Ecobank et vise à mobiliser des flux de capitaux en faveur des femmes entrepreneures.

Le Gender Bond a pour objectif de lever 10 milliards de FCFA afin de financer des initiatives en faveur des femmes en Côte d'Ivoire. Cette opération, qui sera soumise à l'approbation du régulateur, prévoit l'émission d'un million d'obligations au porteur, avec un montant nominal fixé à 10 000 FCFA par titre. La durée de l'obligation sera de cinq ans, avec un différé de remboursement du capital de deux ans et un taux d'intérêt de 6,5 %.

À la suite de l'Assemblée Générale, une conférence de presse a été organisée. Michel AKA-ANGHUI a déclaré : « Le Gender Bond d'Ecobank Côte d'Ivoire incarne notre vision d'une nouvelle étape en matière de finance durable et inclusive. Nous sommes convaincus que cet instrument financier innovant mobilisera des ressources essentielles pour soutenir l'entrepreneuriat féminin et contribuer à la réduction des inégalités de genre. »

Dans un commentaire officiel sur cette initiative, Jean-Pierre N'guessan, Directeur de la Trésorerie, Administrateur et représentant Paul-Harry AITHNARD, Directeur Général d'Ecobank Côte d'Ivoire, a ajouté : « Ce Gender Bond est un levier puissant pour financer l'entrepreneuriat féminin et contribuer aux Objectifs de Développement Durable (ODD). »

André Noir

CEMAC

Les microfinances peinent à intégrer la Bourse des Valeurs mobilières d'Afrique Centrale

Cinq ans après la création de la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (Bvmac), les établissements de microfinance (EMF) de la sous-région peinent toujours à s'y intégrer. Cette situation limite leur capacité à mobiliser des fonds essentiels pour financer l'économie régionale, comme l'ont souligné des experts lors d'un séminaire organisé à Douala, le 26 septembre 2024, par Kori Asset Management, un gestionnaire d'actifs.



Siège de la Bourse des Valeurs mobilières d'Afrique Centrale

Selon les données de la Bvmac, environ 14 000 milliards de FCFA de capitaux inactifs sont disponibles dans la Cemac, mais restent sous-utilisés. « Une trésorerie qui, si elle était efficacement orientée vers les marchés, aurait pu dynamiser et accélérer le développement sous-régional grâce aux mécanismes d'endettement », estime Patrick Fomethé, directeur général de Kori Asset Management.

Les sociétés cotées en bourse sont soumises à des obligations légales strictes en matière de transparence, telles que la publication régulière de leurs résultats financiers et la communication de tous les aspects de leurs activités dans des communiqués de presse. À ce jour, peu d'EMF remplissent ces conditions.

PERSPECTIVES

Face à ces défis, les acteurs de la microfinance appellent à une « armistice fiscale » d'au moins cinq ans, qui leur permettrait de se conformer progressivement aux exigences du marché boursier. Cette période de transition leur offrirait l'opportunité de mobiliser davantage de ressources via des fonds communs de placement (FCP). Selon Patrick Fomethé, ces outils peuvent mutualiser l'épargne des petits investisseurs et offrir une inclusion financière accrue, tout en apportant des ressources vitales aux EMF. D'après la Cosumaf, la taille des actifs gérés par les sociétés de gestion d'actifs en zone Cemac est passée de 370 milliards à fin 2022 à 635 milliards à fin 2023, traduisant ainsi le dynamisme de ce secteur d'activités dans la sous-région.

Paul Nkala

Réticences

Les EMF évoquent plusieurs raisons pour justifier leur réticence à entrer en bourse. Parmi celles-ci, figurent le manque d'information, la complexité du processus, ainsi que des exigences de conformité jugées trop élevées. De plus, le coût de l'introduction en bourse est souvent prohibitif, nécessitant des ressources importantes pour couvrir les frais des intermédiaires et prestataires, tels que les agences de marketing, les experts-comptables et les conseillers financiers. Le rapport 2023 de la BEAC souligne une amélioration globale du secteur de la microfinance dans la sous-région. Les bilans des 450 EMF actifs ont progressé de 23,4 %, atteignant 1 755,6 milliards FCFA en 2022. Les dépôts de la clientèle et les crédits à l'économie ont également connu une hausse significative. Toutefois, malgré cette progression, des défis subsistent,

CENTRE D'INCUBATION

Collège of Technology obtient 75 millions Fcfa du Minpmessa pour acquérir de nouveaux équipements

La signature d'un accord de partenariat entre le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie sociale et de l'Artisanat et le Collège of Technology (COT) de l'université de Buea est acté. L'accord vise à améliorer la structure d'incubation de l'établissement, avec un financement de 75 millions de Fcfa destiné à l'acquisition de nouveaux équipements. Horace Ngomo Manga, vice-chancelier de l'université de Buea, a expliqué que cette somme sera utilisée pour l'achat d'équipements modernes pour la formation en génie électrique et électronique, ainsi que pour des équipements en génie mécanique, en raison du nombre élevé d'étudiants à former, et pour investir dans des équipements d'énergie renouvelable.

Le partenariat définit les modalités d'accompagnement du COT par le ministère, en accord avec la réglementation en vigueur. Il inclut des axes tels que le soutien technique et institutionnel, la promotion des activités d'incubation et l'accompagnement des projets des incubés. Cette initiative vise à renforcer les capacités des structures d'incubation au sein des universités d'État, un enjeu crucial pour le développement économique du Cameroun.



Cette initiative vise à renforcer les capacités des structures d'incubation au sein des universités d'État

établissements proposés.

Créé en 1993 et ayant accueilli sa première promotion en 2010, le Collège of Technology aspire à devenir une institution technologique de référence en matière de formation, en proposant des programmes d'enseignement reconnus au niveau national et régional dans divers domaines de l'ingénierie. Le COT s'efforce également de développer des formations innovantes adaptées aux besoins critiques de développement national et sous-régional. Ce partenariat est le troisième signé pour l'année budgétaire 2024, après des accords similaires avec l'Institut universitaire des technologies du bois (UIT-Bois) de Mbalmayo et l'École normale supérieure de l'enseignement technique (Enset) de l'Université d'Ebolowa. Pour 2024, le ministère a prévu une dotation globale de 214 millions de FCFA pour soutenir les structures d'incubation dans les trois

L'objectif principal de ces subventions est de financer les projets des jeunes entrepreneurs et d'assurer le bon fonctionnement des incubateurs en leur fournissant les équipements nécessaires pour un suivi efficace des incubés. Selon les autorités, « les incubateurs jouent un rôle clé dans l'accompagnement des porteurs de projets innovants, en leur fournissant les outils nécessaires pour concrétiser leurs idées et générer des emplois ». Ils sont essentiels pour promouvoir le statut d'étudiant-entrepreneur et faciliter la mise en œuvre des synergies entre universités et entreprises. Avec cet accord, le ministère et le Collège of Technology espèrent dynamiser l'écosystème entrepreneurial du Cameroun, contribuant ainsi à la formation de professionnels compétents et préparés à relever les défis du marché du travail mondial.

Cédric Boyomo

FILIÈRE BOIS

Le Cameroun prévoit de bonnes performances en 2024

Selon les prévisions du rapport de politique monétaire de la Banque des États de l'Afrique centrale (Beac), citées dans une note de veille du ministère français de l'Économie, la production de bois au Cameroun devrait totaliser 5,6 millions de m³ au cours de l'année 2024. Ce volume représente 47 % (contre 38 % en 2022) de la production des six pays de la Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Tchad et RCA) abritant des activités d'exploitation forestière.



Dynamisme des exploitants forestiers au Cameroun

L'embellie projetée au Cameroun par la banque centrale se fait au détriment de deux autres grands pays producteurs, à savoir le Congo et le Gabon. En effet, les productions dans ces pays sont annoncées à la baisse par rapport à 2022, de 44 % et 12,7 % respectivement.

La performance attendue dans la filière bois au Cameroun en 2024 traduit un engouement des opérateurs, malgré une fiscalité de plus en plus lourde au fil des années. En effet, dans la perspective de l'interdiction des exportations de grumes, qui sera progressivement mise en œuvre par les pays de la Cemac et la RD Congo à partir de 2025 (pour une entrée en vigueur totale en 2028), le Cameroun a entrepris, depuis bientôt dix ans, de surtaxer les exportations de bois en grumes et de sciages.

À ce titre, sur la période de six ans allant de 2017 à 2023, par exemple, le gouvernement camerounais a fait passer le taux du droit de sortie des grumes de 17,5 % à 60 %. Calculatrice en main, ces revalorisations successives, contenues dans les différentes lois de finances, correspondant à une hausse globale de la fiscalité des exportations de grumes de 343 % en valeur relative. Dans la loi de finances 2024, ce droit de sortie a encore été revalorisé, passant de 60 % à 75 % de la valeur FOB de l'essence. Le même droit de sortie a évolué de 165 % entre 2016 et 2023, selon les exploitants forestiers, en ce qui concerne les sciages issus de la première transformation du bois.

Cette mesure, selon les pouvoirs publics, vise à encourager principalement la 2e transformation du bois dans le pays, ce qui nécessite de nouveaux investissements. Le financement de ces investissements reste un défi, malgré les exonérations accordées par le gouvernement sur les équipements destinés à cette transformation.

LE BOIS CAMEROUNAIS TRÈS PRISÉ

En plus de la surtaxation, contre laquelle

le groupement des exploitants forestiers avait pourtant menacé de suspendre les exportations début 2023, les opérateurs de la filière bois au Cameroun ne semblent pas découragés par la hausse des coûts de production dans ce secteur. En effet, alors que la Beac projette une bonne production sylvicole au Cameroun en 2024, l'Indice des prix à la production industrielle (IPPI) au 2e trimestre 2024, publié par l'Institut national de la statistique (INS), révèle une augmentation soutenue des prix sortie-usine dans le secteur depuis 2021. En glissement annuel, « les prix à la production dans les industries du bois ont cru de près de 12 % au 2e trimestre 2024. C'était déjà le cas en début d'année, où l'on a enregistré une hausse de près de 12,5 %. Sur un trimestre, les prix dans les industries du bois ont augmenté de 3,4 %. Notons toutefois que depuis le début de l'année 2021, les prix à la production dans les industries du bois ne cessent de croître », souligne le document de l'INS.

Le dynamisme des exploitants forestiers au Cameroun, en dépit d'une conjoncture défavorable en matière de fiscalité et de coûts de production, peut s'expliquer par l'intérêt croissant que manifeste le marché international pour le bois en provenance du Cameroun. Dans son rapport sur l'état de la compétitivité de l'économie camerounaise en 2023, le Comité de compétitivité révèle que le bois a été le produit camerounais le plus compétitif sur le marché international cette année-là.

Selon cet organisme spécialisé du ministère de l'Économie, en 2023, le Cameroun a été classé premier exportateur de « bois sapelli et iroko sciés ». Le pays s'est également distingué comme troisième exportateur de « bois tropicaux sciés », tout en apparaissant dans le top 10 des principaux exportateurs de « feuilles de placage » dans le monde.

Omer Kamga

E-COMMERCE

40 % des Africains feront des achats en ligne d'ici 2025

Le commerce électronique est en pleine expansion en Afrique. Il tire parti de sa population jeune et connectée, ainsi que des initiatives d'intégration continentale pour se développer



Le marché du commerce en ligne en Afrique augmentera de 15 milliards de dollars d'ici 2028

En 2017, seulement 13 % des Africains faisaient des achats en ligne. Cependant, ce chiffre pourrait atteindre 40 % d'ici fin 2025, selon un rapport de l'entreprise de paiements transfrontaliers Nikulipe, publié en juillet 2024, portant sur les paiements et le commerce électronique en Afrique. Cette progression fait de l'e-commerce un levier important pour renforcer le commerce intra-africain.

Le rapport, intitulé « Payments and E-commerce in Africa 2024 », prévoit que le marché du commerce en ligne en Afrique augmentera de 15 milliards de dollars d'ici 2028. Soit une croissance de près de 49 % en quatre ans. Les données de Statista confirment cette tendance, prévoyant un taux de croissance annuel moyen de 11,7 % entre 2024 et 2028. Cela signifie que la taille du marché pourrait doubler par rapport à 2023, où les revenus étaient de 16,1 milliards de dollars. Cette expansion est portée par une population jeune et connectée. En effet, l'Afrique, avec une médiane d'âge de 19,7 ans et plus de 1,4 milliard d'habitants, possède un fort potentiel démographique, souligne le rapport de la fintech. De plus, le taux d'utilisation d'Internet, qui était de 16 % en 2013, a plus que doublé en dix ans pour atteindre 37 % en 2023, selon l'Union internationale des télécommunications.

Malgré ce potentiel, le commerce électronique intra-africain fait face à plusieurs obstacles. Un rapport de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) mentionne que les infrastructures

insuffisantes compliquent le commerce transfrontalier. Le manque d'harmonisation des réglementations sur le commerce électronique, entre les pays africains, accroît également la complexité des transactions transfrontalières.

Vers une intégration commerciale continentale

Plusieurs initiatives visent déjà à faciliter le commerce intra-africain. La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) a mis en place un protocole sur le commerce numérique, visant à harmoniser les réglementations et à simplifier les échanges en ligne entre les pays du continent. Des projets régionaux, tels que la Zone de libre-échange numérique du COMESA (Marché commun de l'Afrique orientale et australe), encouragent aussi le commerce électronique et l'intégration numérique entre les États membres. De plus en plus d'acteurs africains de l'e-commerce se développent à l'échelle continentale. Jumia, une société panafricaine de commerce en ligne, est présente dans 11 pays et attire 5,7 millions de consommateurs actifs dans le monde. Anka Africa, basée en Côte d'Ivoire, regroupe plus de 20 000 boutiques en ligne dans 46 pays africains, et attire plus d'un million de visiteurs par mois.

Ces plateformes facilitent les échanges entre les pays africains en offrant une vitrine numérique aux producteurs locaux et en simplifiant la logistique transfrontalière.

Antoine Mboussi

FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES

Le Cameroun veut tirer meilleur profit des partenariats de coopération économiques et commerciales

Cette problématique était au centre de la réunion de coordination, présidée lundi 30 septembre 2024 à Yaoundé par le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Alamine OUSMANE MEY, qu'entouraient ses proches collaborateurs des services centraux, déconcentrés et des structures rattachées et sous-tutelle du MINEPAT.

Plusieurs points étaient inscrits à l'ordre du jour de cette importante rencontre, à savoir : la Communication liminaire du Ministre de l'Economie, la revue de l'état de mise en œuvre des recommandations issues des dernières réunions et la présentation de deux exposés, en lien avec le financement des infrastructures de la SND30.

Dans sa Communication introductive, le Ministre de l'Economie est revenu sur quelques actualités majeures qui ont marqué la vie économique de notre pays ces dernières semaines, tant au plan national qu'international. A l'échelle internationale, Alamine OUSMANE MEY a évoqué la tenue, du 04 au 06 septembre 2024 à Pékin, du 4ème Sommet du Forum sur la Coopération Chine-Afrique (FOCAC), ayant débouché sur la signature d'importants accords et l'adoption du Plan d'actions de Beijing pour la période 2025-2027. Le MINEPAT a invité ses collaborateurs à s'approprier les problématiques contenues dans ledit plan, afin de permettre au Cameroun de tirer profit de cette opportunité, notamment en termes de financement des projets d'infrastructures, de conquête du vaste marché chinois et de captation des IDE chinois. Par ailleurs, le MINEPAT a rappelé l'organisation, du 1er au 03 septembre 2024 à Bali, du deuxième Sommet Indonésie-Afrique où il a eu le privilège de représenter le Chef de l'Etat, S.E Paul BIYA. Il a demandé à ses collaborateurs de réfléchir sur des actions concrètes pouvant être engagées pour saisir les opportunités économiques et commerciales qui s'offrent à notre pays dans le cadre de la coopération avec ce « géant » de l'Asie du Sud-Est. En outre, le MINEPAT a indiqué que le Cameroun a pris part, le 19 septembre

dernier à Antananarivo, à l'Assemblée générale annuelle 2024 des actionnaires du Fonds « Africa 50 », à l'issue de laquelle d'importantes résolutions ont été prises. Pour Alamine OUSMANE MEY, après l'expérience réussie du projet hydroélectrique de Nachtigal, il est question d'explorer les solutions innovantes que propose ce groupe panafricain d'investissement et de gestion d'actifs, pour accompagner notre pays dans le financement d'autres projets.

Comme actualité au plan national, le MINEPAT est revenu sur les récentes inondations qui ont affecté certaines régions du pays, tout en exhortant ses collaborateurs à réfléchir sur des propositions d'actions concrètes visant à apporter une réponse structurelle, intégrant la résilience face aux chocs climatiques dans la réalisation des projets de développement. Aux acteurs en charge de la préparation du budget de l'Etat, il leur a été prescrit le respect scrupuleux des très hautes directives présidentielles contenues dans la circulaire relative à la préparation du budget de l'Etat au titre de l'exercice 2025, laquelle recommande le relèvement substantiel de l'investissement public dans les dépenses totales de l'Etat pour soutenir la dynamique de croissance économique du Cameroun.

Pour ce qui est des exposés, le premier, intitulé « Evolution du cadre national des partenariats public-privé et mise en œuvre de la SND30 », a été présenté par le Président du Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat (CARPA). Dans sa présentation, Dieudonné BONDOMA YOKONO a mis en évidence les grandes étapes qui ont marqué l'avènement des PPP au Cameroun depuis 2006, avec un focus sur les innovations apportées par



Coopération économique Cameroun - France

la réforme du 25 juillet 2023. Celle-ci, dont l'ambition est de rendre le Cameroun attractif en matière de PPP, consacre entre autres : l'introduction d'un seuil d'investissement pour les PPP à paiement public, la simplification de la soutenabilité budgétaire et l'encadrement des offres spontanées, avenants et contrats complémentaires. Le Président du CARPA a indiqué que des actions sont en cours avec certains partenaires techniques et financiers (Banque mondiale, AFD, CEA), pour permettre la contractualisation, en mode PPP, de certains projets inscrits dans la SND30, notamment dans les secteurs de l'énergie, des télécommunications et des transports. Le second exposé intitulé : « la mobilisation de la finance islamique pour la mise en œuvre des projets de développement », a été présenté par le Directeur Général de la Coopération et de l'Intégration Régionale. Mohamadou LAWAL a souligné que ladite présentation participe de la volonté du

Gouvernement d'élargir les capacités de mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation des projets de développement dans notre pays. Ainsi, après avoir mis en évidence les opportunités qu'offre la finance islamique, le Directeur Général a présenté l'état des lieux de la pratique de cette finance au Cameroun, ainsi que le processus de mise en œuvre en cours de nouveaux instruments financiers islamiques dans notre pays, en vue de soutenir la mise en œuvre de la SND30.

Au terme des présentations et des échanges qui ont suivi, le MINEPAT a prescrit à ses collaborateurs, entre autres : l'accélération des actions en cours pour la contractualisation en mode PPP des projets identifiés dans la SND30, le suivi de la finalisation des textes relatifs au lancement des nouveaux instruments de la finance islamique au Cameroun, etc.

Placide Onguéné

AUTOROUTE YAOUNDÉ-DOUALA

880 milliards de Fcfa pour la construction de la phase 2 du projet

Mardi 2 octobre 2024, le ministre des Travaux publics, Emmanuel Nganou Djoumessi, a officiellement lancé les travaux de conception et de réalisation de la phase 2 de l'autoroute Yaoundé-Douala. Cette phase s'étend sur 141,1 km, reliant Bibodi à Douala, selon les services de communication du ministère des Transports



Cette phase s'étend sur 141,1 km.

initialement, le linéaire annoncé était de 136 km. « Cette avancée constitue la matérialisation des retombées du récent séjour du chef de l'Etat, Paul Biya. En effet, l'autoroute Yaoundé-Douala figurait au cœur des projets mis en avant au cours des échanges entre les parties camerounaises et chinoises », indique-t-on dans ce département ministériel.

L'autoroute Yaoundé-Douala a en effet été l'un des projets phares discutés lors des récentes rencontres entre le Cameroun et la Chine. Lors du 4e Forum sur la coopération sino-africaine (Focac) tenu du 4 au 6

septembre dernier à Beijing, le président Paul Biya avait appelé à une intensification des investissements chinois dans les infrastructures routières du Cameroun. « Nous envisageons le lancement imminent de nos projets structurants de deuxième génération, à l'instar de la phase 2 de l'autoroute Yaoundé-Douala », a-t-il notamment déclaré lors de ses échanges avec son homologue chinois, Xi Jinping. La phase 2 vise à améliorer la connexion entre les deux grandes métropoles du pays, Yaoundé et Douala, tout en fluidifiant les échanges au sein de la sous-région Afrique centrale

Relier les villes de Yaoundé et Douala, fluidifier les échanges au sein de la sous-région Afrique centrale par le biais des corridors Douala-N'Djamena, Douala-Bangui et Douala-Brazzaville, améliorer le transport et le transit sur les corridors susmentionnés et contribuer au développement des localités traversées par l'infrastructure, sont entre autres les objectifs à atteindre par l'exécution des travaux de conception et de réalisation de la phase 2 de l'autoroute Yaoundé-Douala.

Le ministre des Travaux publics a précisé que l'engagement de l'Etat du Cameroun avec l'entreprise China First Highway Engineering Corporation (Cfhec) découle de l'excellence des relations entre le Cameroun et la Chine, ainsi que de la qualité des travaux précédemment réalisés par cette entreprise sur la première phase du projet (60 km). Le choix de Cfhec a été décidé par la présidence de la République, mettant fin à un processus de sélection lancé en mars 2020 pour déterminer les entreprises qui accompagneraient le gouvernement dans le financement, la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance de la phase 2. En d'autres termes, l'Etat a opté pour un contrat de gré à gré avec la filiale du conglomérat China Communications Construction Company (CCCC). Lors de son

allocation, Emmanuel Nganou Djoumessi a rassuré les riverains sur les indemnités liées au projet, souvent sources de retards dans les chantiers. Il a encouragé les populations à faire preuve de civisme et à ne pas entraver l'avancement des travaux. À cet égard, un rapport d'évaluation des biens impactés a été finalisé, facilitant ainsi la mise en œuvre du projet.

Le coût total estimé pour la phase 2 est de près de 880 milliards de FCFA. Les travaux seront réalisés selon un contrat à prix unitaires, permettant à l'entreprise d'être rémunérée selon les prestations effectuées, selon le ministère. Le projet est réparti en cinq tronçons : Bibodi-Bodmon (39,5 km), Bodmon-Edéa Est (34 km), Edéa Est-Edéa Ouest (30 km), Edéa Ouest-Pitti gare (18 km) et Pitti gare-Massoumbou (19,5 km). Les travaux devraient être achevés dans un délai de 36 mois, sous réserve que toutes les conditions soient réunies. Il est à noter qu'après quatre avenants, la réalisation de la première phase de l'autoroute, débutée en octobre 2014, aura duré plus de huit ans et coûté près de 350 milliards de FCFA, pour un marché initial de 284 milliards de FCFA.

Omer Kamga

BAROMETRE

REALISATION DES PROJETS ROUTIERS

Vers une année blanche et sèche au Cameroun

A deux mois de la fin de l'année, le démarrage de la majorité des infrastructures routières attendues en 2024 selon les assurances du président de la République, reste incertain. Bien que bénéficiant généralement de la plus grosse enveloppe budgétaire, le ministère des Travaux publics fonde sa défensive sur l'insuffisance des ressources financières par rapport à un réseau routier qui a doublé en l'espace de 40 ans.



Toujours dans l'incertitude

Dans son adresse à la Nation camerounaise le 31 décembre 2023, le chef de l'Etat Paul Biya s'est voulu rassurant en annonçant le démarrage des travaux d'un certain nombre de projets au cours de l'exercice 2024, après plusieurs années d'attente. Toutefois, à deux mois de la fin d'année, l'actualité desdits projets laisse planer un climat d'incertitude sur leur lancement effectif. Dans la foulée, cela ne fait plus l'ombre d'aucun doute. Le lancement du bitumage de la route Ebolowa-Akom 2-Kribi (179,2 km) dans la région du Sud est désormais prévu pour le premier semestre 2025.

Ces nouvelles prévisions ont été faites la semaine dernière lors de la revue des projets routiers en cours. Le glissement de date vient d'emblée contrarier les assurances du président de la République à fin décembre 2023. « S'agissant de la route Ebolowa-Kribi, les négociations avec les bailleurs de fonds, qui ont longtemps achoppé sur les questions environnementales, sont finalement en train d'aboutir. Toutes les dispositions nécessaires seront prises pour que la construction de cette route, tant attendue par les populations concernées, démarre effectivement en 2024 », déclara-t-il.

ROUTE EDÉA-KRIBI ...

Bien plus, les « instructions » données pour la réhabilitation de la route Ngaoundéré-Garoua (240 km) qui relie la région de l'Adamaoua à celle de l'Adamaoua, ne sont visiblement pas sur le point d'être appliquées d'ici décembre au regard de l'hésitation du maître d'ouvrage. « Cette route doit absolument être reconstruite dès la fin de l'année 2024 ou le début de l'année 2025 », balbutie le ministre des Travaux publics. La réhabilitation de la route Edéa-Kribi annoncée depuis 4 ans, n'est pas en reste. La raison ? Si Emmanuel Nganou Djoumessi fait savoir que le gouvernement y travaille, il manque toujours de visibilité sur l'échéance de reconstruction de cette infrastructure. L'incertitude s'accroît avec dans la mesure où, en juin dernier, le gouvernement annonçait le déblocage de près de 2 milliards de Fcfa en vue de l'actualisation des études de faisabilité. Trois mois plus tard, 3,4 milliards ont été rendus disponibles pour l'entretien de ce linéaire long de 110 km de la Nationale

N°7 qui sera financé par la Banque africaine de développement (BAD) à hauteur de 219 milliards de Fcfa. Il en est de même pour la réhabilitation de la route Douala-Bafoussam dans un état de dégradation avancée du fait du poids de l'âge qui manque encore de projections pour les mois à venir puisque la passation des marchés ainsi que la disponibilité des fonds reste attendue.

SECTION URBAINE DE L'AUTOROUTE YAOUNDÉ-NSIMALEN

Dans cet engrenage, les infrastructures autoroutières ne sortent pas du lot. Malgré la pose de la première pierre le 18 décembre 2023, les travaux de construction de la section urbaine de l'autoroute Yaoundé-Nsimalen (12,3 km) n'ont pas démarré. La ministre de l'Habitat et du développement urbain (Minhdu) Célestine Ketcha Courtès tablait pourtant sur le mois d'avril après 5 années d'impasse pour manque de financements. A l'observation, les procédures administratives liées à l'indemnisation et au recasement des populations affectées par le projet n'ont visiblement pas encore atteint de meilleures conclusions. Au demeurant, la phase 2 de l'autoroute Yaoundé-Douala (139 km) est visiblement le seul projet annoncé pour cette année qui a été lancé le 2 octobre dernier après un premier report intervenu au premier trimestre. Malgré, la pose de la première pierre, il faudrait effectivement démarrer la construction proprement dite.

Pour rappel, le ministère des Travaux publics bénéficie généralement de la plus grosse enveloppe budgétaire. Pour l'exercice en cours, il est deuxième avec 535,3 milliards de Fcfa derrière le ministère des Enseignements secondaires (556,7 milliards). Pour Emmanuel Nganou Djoumessi, c'est « une allocation financière certes très importante mais insuffisante pour poursuivre le bitumage ou encore entretenir un réseau routier qui est passé de 55 000 km de routes en 1986 à 121 873 km à date » soit une augmentation de 66 873 km (+121,5%) en l'espace de 38 ans.

Omer Kamga

CONCOURS VILLES PROPRE 2024

Garoua 2ème et ses trophées à problèmes

Après 2022 et 2023 qui ont vu la commune de Garoua 2 se hisser sur le haut du pavé, on s'étonne de l'absence de cette commune dans le classement 2024 des villes propres du Cameroun.



La semaine de l'habitat qui vient de se tenir à Ebolowa a été marquée par la désignation des communes les plus propres du Cameroun. La commune d'Ebolowa est en tête pour cette édition 2024 et remporte le chèque de 100 million plus une prime de 2 millions offerte par l'entreprise Hygiène et salubrité du Cameroun (HYSACAM) partenaire de l'événement.

Fait notable dans l'édition 2024, la commune de Garoua 2ème qui avait remporté le titre de la commune la plus propre du pays en 2023 après avoir ravi la deuxième place lors de l'édition précédente a subitement disparu des radars. Elle n'apparaît pas dans les dix premières places primées à Ebolowa cette année.

De fait les habitants de la ville de Garoua en général ont toujours posé des questions sur les raisons de la sélection de cette commune d'arrondissement parmi les villes les plus propres du Cameroun. On sait que les critères de notation du concours « Villes propres » prennent en compte plusieurs éléments dont notamment la propreté des routes, des établissements scolaires, des formations hospitalières, des marchés et autres lieux publics. Il y a aussi l'entretien des espaces verts, le curage des caniveaux, l'élagage des arbres. Toutes choses plutôt rares ou inexistantes dans la commune de Garoua 2ème. La commune a deux marchés très peu entretenus et sans équipements marchands adéquats. De

l'avis de plusieurs habitants de la commune, les trophées remportés sont difficilement justifiables en l'absence de parcs entretenus, de véritables marchés d'envergure ou d'espaces verts...

Il faut dire que Garoua 2ème abrite des installations de première importance comme la BEAC régionale, la SODECOTON, le quartier résidentiel et une bonne partie du quartier administratif. Ce sont des domaines dont l'entretien incombe prioritairement à la Communauté urbaine de Garoua (CUG) qui s'y atèle sans répit. Tout comme elle le fait pour l'ensemble de périmètre urbain, conformément à l'ambition de l'Exécutif actuel de redonner à Garoua son lustre d'antan. De là à penser que la commune de Garoua 2ème récolte où elle n'a pas semé, il n'y a qu'un pas que beaucoup ont déjà franchi.

La semaine de l'habitat est assurément un grand moment de mobilisation autour de la qualité de vie dans nos cités comme le souhaite le ministre de l'Habitat et du développement urbain Célestine Ketcha Courtès. Toutefois, les organisateurs gagneraient à renforcer la transparence et l'équité dans le choix des lauréats du concours « Ville propres » afin de maintenir la crédibilité de cette heureuse initiative.

P.N.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Les Actionnaires de la BDEAC adoptent la mise en place d'un Guichet Islamique pour le financement des projets publics et privés en Afrique Centrale

L'Assemblée Générale de la Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale (BDEAC) s'est réunie en session extraordinaire le 30 septembre 2024 à N'Djamena, sous la conduite de son Président en exercice, **Monsieur Tahir Hamid NGUILIN**, Ministre d'État, Ministre des Finances, du Budget, de l'Économie et du Plan de la République du Tchad.

Monsieur Dieudonné EVOU MEKOU, Président de la BDEAC, qui rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour, a présenté aux Actionnaires le projet de mise en place d'un Guichet islamique à la BDEAC. En droite ligne du Plan Stratégique 2023-2027 « Azobé », le Guichet islamique de la BDEAC fonctionnera parallèlement avec le Guichet Conventionnel qui finance depuis la création de la Banque en 1975, le développement des secteurs public et privé. En effet, la finance islamique diffère de la finance conventionnelle en ceci qu'elle prohibe : (i) l'intérêt (la riba) ; (ii) la spéculation et l'incertitude excessive ; (iii) les activités illicites. En revanche, elle met l'accent sur : (i) le financement des actifs tangibles ; (ii) une prise de risques mesurée ; (iii) le partage des pertes et des profits et (iv) la conformité à la charia.

Les Actionnaires ont félicité la direction de la BDEAC pour ce nouvel outil qui va concourir à la diversification et au renforcement de ses ressources.

L'Assemblée Générale a également salué l'engagement de la BDEAC à mettre en œuvre un ambitieux Programme Immobilier pour valoriser les terrains alloués par les États membres. Il comprend entre autres : (i) la construction des résidences des Premiers Dirigeants de la Banque et d'un complexe sportif et culturel à Brazzaville et (ii) la construction des Représentations Nationales de la BDEAC dans chacun des six (06) États membres de la CEMAC.

Clostant les travaux, **Monsieur Tahir Hamid NGUILIN**, a au nom de l'Assemblée Générale, remercié les plus Hautes Autorités Tchadiennes pour leur appui multiforme au bon déroulement des travaux et félicité toutes les parties prenantes pour leur mobilisation et les moyens techniques mis en œuvre qui ont permis la tenue de ces assises dans de bonnes conditions.

Fait à N'Djamena le 30 septembre 2024.



EGYPTAIR

A STAR ALLIANCE MEMBER 

Fly to EGYPT



egyptair.com